IV – Au choix : une action solidaire

(environ 10 % du temps consacré à l'éducation civique)

La mise en œuvre d'une « action solidaire » vise à illustrer le programme d'éducation civique de la classe de 5e. L'objectif est, à la fois, de développer dans la classe un projet à finalité solidaire et de faciliter l'action collective entre élèves, impliquant une ouverture sur l'extérieur.

Environ trois heures sont dévolues à cette séquence. Ce temps ne permet pas d'approfondir le thème choisi dans la durée, mais il peut être conduit de manière transversale avec d'autres enseignants et avec la participation de la « vie scolaire » afin d'étoffer la démarche. Inscrites dans le projet d'établissement, ces actions peuvent se structurer et devenir ainsi plus pérennes. La circulaire annuelle du Ministre de l'Éducation Nationale sur « l'Éducation au développement et à la solidarité » offre des précisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Il est possible de préparer une rencontre avec des acteurs impliqués dans des actions solidaires, (membres d'associations, entrepreneurs, personnels municipaux, artistes…), de visiter une entreprise en lien direct avec le thèmes choisi, d'agir sur son territoire en construisant une exposition autour des associations impliquées dans la solidarité locale, de créer un « guide » présentant les différentes manières de s'impliquer, de lancer une action au sein même du collège en la relayant par les outils existants (le web, le journal du collège), en invitant les familles, en utilisant les journées ou semaines consacrées à des thématiques en rapport avec la solidarité (semaine pour l'emploi des personnes handicapées, journée internationale de la solidarité humaine…).

L'objectif est de former des citoyens actifs, responsables, de développer des attitudes de respect de soi et des autres, de renforcer l'autonomie et la solidarité, de créer une ouverture à l'altérité assurant les conditions de la vie en commun, de stimuler le sens de l'engagement et de renforcer le désir de s'impliquer. Les rubriques « Vie scolaire – Actions éducatives » du site pédagogique Éduscol fournissent de nombreux éléments d'information : http://eduscol.education.fr/viescolaire

La démarche choisie et le thème adapté au niveau des élèves de 5e permet un réinvestissement des compétences acquises dès la classe de 6e et de travailler celles utiles au travail de groupe : les règles de la prise de parole, les pratiques de groupe…